

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON

Rapport annuel au 30 août 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Actions Japon.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
XXL H	FR0013340841	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et OPC qui souhaitent bénéficier d'une couverture systématique et totale contre le risque de change.	30 000 000 euros (*)	Pas de minimum
XL	FR0010247072	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	10.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	10 000 000 euros (*)	Pas de minimum

XL H	FR001400K3R9	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change	10 000 000 euros (*)	Pas de minimum
I	FR001400K3S7	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs	500 000 euros (*)	Pas de minimum
IH	FR001400K3T5	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change	500 000 euros (*)	Pas de minimum
RF	FR001400K3U3	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat	Pas de minimum	Pas de minimum

RF H	FR001400K3V1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une couverture systématique et totale contre le risque de change, souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat	Pas de minimum	Pas de minimum
A	FR0013392065	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
AH	FR0013392073	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs souhaitant bénéficier d'une couverture systématique et totale du risque de change.	Pas de minimum	Pas de minimum

(*) Il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L. 233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription initiale minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale initiale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion.

Ces parts peuvent également être souscrites à hauteur d'une part (ou d'une fraction de part) par :

- La Société de Gestion ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le Commercialisateur ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie japonaise et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises, sur la durée de placement recommandée de 5 ans et en appliquant un filtre ISR.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Topix (Tokyo Stock Price Index) Net Total Return (cours de clôture - dividendes réinvestis) :

- Parts XL, I, RF et A: Topix Net Total Return (TPXNTR)
- Parts XXL H, XL H, IH, RF H et AH: Topix Net Total Return Euro Hedged (TPXNEH)

L'indice TOPIX est un indice construit à partir des 2.000 actions cotées en première section de la Bourse de Tokyo. Il est calculé en pondérant chaque valeur par sa capitalisation boursière. Il est publié quotidiennement sur le site internet <https://www.jpx.co.jp/english/markets/indices/topix/>

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Les titres seront sélectionnés selon le processus suivant :

Le portefeuille du FCP sera investi entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions cotées japonaises, et dans limite de 10% d'autres pays, dont des pays émergents.

Le reste du portefeuille sera investi entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et dans la limite de 10% dans des titres d'autres pays, dont des pays émergents.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera entre 0 et +8.

Le FCP pourra être exposé aux marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille sera investi en parts ou action d'OPC dans la limite de 10% de l'actif.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les parts XXL H, XL H, IH, RF H et AH seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité Euro/Yen. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Etape 1 : Critères extra-financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Class » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice TOPIX Index in EUR.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research, au sein de chaque secteur.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 : Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans, La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Les actifs hors dérivés intégrés

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le portefeuille comprendra entre 60% et 100% de l'actif net des actions japonaises cotées, ainsi que des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de société. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les titres relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en yen et, dans la limite de 10%, en dollar et en euro.

❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

Le FCP pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, en fonction inverse de l'importance de l'allocation actions, des titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et 10% sur d'autres marchés.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres détenus seront libellés en yen mais pourront, dans la limite de 10%, être libellés dans une devise autre que le yen

La fourchette de sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et +8.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps :
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (TRS) (sur indices ou sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à « BBB » (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents :

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Durée de placement recommandée

Cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

01/09/2023

- Mise à jour du document type DIC-PRIPs (à la suite aux différentes précisions doctrinales apportées par l'AMF depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 ;
- Mise à jour du document type Annexe Précontractuelle SFDR (mise en conformité à la suite des évolutions réglementaires) ;
- Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« gates ») ;
- Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative.

18/09/2023

Création de 5 nouvelles parts : I, IH, RF, RF H, XL H. Les anciennes parts I et IH ont respectivement été renommées XL et XXL H. Les montants minimums de souscription des parts XL et XXL H ont été modifiés.

17/11/2023

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.

14/02/2024

Modification valeur liquidative : désormais la valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à l'exception des jours fériés légaux en France ou au Japon. La valeur liquidative ne sera donc pas calculée les jours de fermeture de l'une des bourses suivantes (Paris, Tokyo). Changement de cut off qui est passé à 12H au lieu de 18H.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues à tout moment auprès de la Direction Commerciale, soit par téléphone : +33 (0)1 40 68 17 17 ou par courriel : service.client@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 3% aux États-Unis et de 2,2% dans la zone euro qui a même atteint son niveau le plus bas depuis trois ans. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

La lutte contre l'inflation a donc été le thème central de toutes les banques centrales ces derniers semestres. Le cycle de resserrement monétaire, qui a pris fin en 2023, restera mémorable par son ampleur et sa rapidité. Rappelons que le taux directeur moyen des pays développés (pondéré par le PIB) est passé de 0,10% en janvier 2022 à 4,5% fin 2023, et celui des pays émergents de 4,9% à 8,5% sur la même période.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient en début d'année 4 ou 5 baisses de taux aux États-Unis et 3 ou 4 baisses dans la zone euro. En raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, la voie semble se dégager pour que la Fed puisse enclencher sa première baisse de taux, de nombreuses données ayant évolué dans le même sens : ralentissement marqué du marché du travail, une trajectoire d'inflation qui se normalise et une économie qui commence à s'essouffler.

La Banque Centrale Européenne a, quant à elle, déjà réduit son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier. Naturellement elle a évité tout pré-engagement sur la suite de sa politique monétaire. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire. Des baisses de taux graduelles sont envisageables tant que les projections économiques confirment un retour progressif de l'inflation à 2 % d'ici 2025.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5 % en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3 % au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. À fin août, et après l'annonce d'un tassement de l'inflation aux États-Unis qui ouvre la voie à une baisse des taux de la Réserve fédérale (Fed) en septembre, le taux à 10 ans américain se situe autour de 3.90%. En zone euro, les investisseurs s'attendent à ce que la BCE poursuive en septembre son cycle de baisse des taux entamé en juin, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2.30% en août. De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est normalisé durant l'été pour atterrir autour des 3%.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 12% sur l'exercice (indice Bloomberg Barclays European High Yield). Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 7% sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 27% sur un an pour le S&P 500 Total Return.⁶

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 19,2% (dividendes réinvestis) contre 7,6% pour le CAC 40.⁷

Pour finir, comment ne pas mentionner le marché actions japonais qui a été un grand animateur des marchés financiers pendant la fenêtre estivale. Les principaux indices boursiers japonais, le Topix et le Nikkei 225, ont clôturé le mois d'août 2024 avec des performances respectives de 19,01% et 20,69% depuis le 1er janvier 2024⁸. Après une chute historique entre le 31 juillet et le 5 août (- 17,92 % pour le Topix et - 17,15 % pour le Nikkei 225), le marché japonais a fortement rebondi. Ce mouvement d'envergure s'explique par les ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ)*, la rapide appréciation du yen face au dollar américain et des publications macroéconomiques jugées décevantes. Le marché s'est finalement normalisé sur la fin du mois.

Politique de gestion

En fin d'exercice, les principales surpondérations concernent les secteurs suivants : les équipements électriques, qui comprend des valeurs telles que Sony, Keyence ou Hitachi ; et aussi le secteur bancaire. En revanche, les maisons de commerce et les services sont sous-pondérés. La devise japonaise s'est dépréciée de 2,3% contre Euro sur l'exercice.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

⁷ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Performances

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART A	FR0013392065	31/08/2023	30/08/2024	15,15%	16,27%	124,26	143,09
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART AH	FR0013392073	31/08/2023	30/08/2024	21,29%	23,18%	158,23	191,91
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART I	FR001400K357	18/09/2023	30/08/2024	10,95%	11,38%	1 000,00 €	1 109,50
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART IH	FR001400K3T5	18/09/2023	30/08/2024	18,07%	18,10%	1 000,00 €	1 180,73
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART RF	FR001400K3U3	18/09/2023	30/08/2024	10,98%	11,38%	100,00 €	110,98
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART RF H	FR001400K3V1	18/09/2023	30/08/2024	17,69%	18,10%	100,00 €	117,69
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART XL	FR0010247072	31/08/2023	30/08/2024	16,08%	16,27%	18 904,19	21 943,98
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART XL H	FR001400K3R9	aucun porteur au 30/08/24					
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON PART XXL H	FR0013340841	31/08/2023	30/08/2024	22,31%	23,18%	1 575,76	1 927,38

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

						MOUVEMENTS	
						(en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	8 386 144,48	6 516 792,67		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	3 364 081,36	8 261 558,93		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	6 777 079,76	7 792 629,06		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3756100008	NITORI	5 357 573,51	6 795 731,51		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	6 215 801,23	4 538 780,38		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	385 441,01	5 430 353,87		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	5 261 669,35	2 757 705,79		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3788600009	HITACHI LTD	5 231 247,09	4 324 600,91		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	5 149 075,61	2 664 679,31		
OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	ACTIONS	JP3869010003	MATSUKIYOCOCOKARA CO	5 130 077,79	3 579 769,31		

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- la nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

[Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres \(pensions livrées, prêts et emprunts\) :](#)

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

[Les contrats financiers \(dérivés OTC\) :](#)

- **Change :** 403 827 667,64 euros
- Taux : Pas de position au 30/08/2024
- Crédit : Pas de position au 30/08/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/08/2024
- Commodities : Pas de position au 30/08/2024

[Les contrats financiers \(dérivés listés\) :](#)

- Futures : Pas de position au 30/08/2024
- Options : Pas de position au 30/08/2024

[Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :](#)

- **Société Générale.**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/08/2024, le Fonds Ofi Invest ISR Actions Japon n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

[Partie qualitative :](#)

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Actions Japon

Identifiant d'entité juridique :
969500ZBKJW1KQHLB43

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds Ofi Invest ISR Actions Japon (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 août 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **7,66** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à l'approche « Best-in-class »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 août 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **75,99** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **80,60** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- **La part des membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organismes de gouvernance est de **50,34%** par rapport à son univers dont la part est de **49,34%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} septembre 2023 et 30 août 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 août 2023 les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille avait atteint **7,47** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à l'approche « Best-in-class »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales avaient été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 août 2024 ont été les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **89,25** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **98,87** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- **La part des membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : part de membres indépendants au sein des organismes de gouvernance est de **49,22%** par rapport à son univers dont la part est de **48,26%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} septembre 2022 et 28 juin 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	32829,60 Teq CO2 Taux de couverture = 97,68%	4 802,58 Teq CO2	
		Emissions de GES de niveau 2	15507,79 Teq CO2 Taux de couverture = 97,68%	2 298,46 Teq CO2	
		Emissions de GES de niveau 3	380358,68 Teq CO2 Taux de couverture = 97,68%	62 588,09 Teq CO2	
		Emissions totales de GES	428696,07 Teq CO2 Taux de couverture = 97,68%	69 689,14 Teq CO2	

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	604,14 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 97,68%	721,27 Teq CO2/million d'EUR		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	984,55 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 97,68%	921,35 Teq CO2/million d'EUR		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,83% Taux de couverture = 73,39%	9,35%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 83,82% Taux de couverture = 96,99%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 86,53%		
			- Part d'énergie non renouvelable produite = 52,11% Taux de couverture = 4,54%	Part d'énergie non renouvelable produite = 72,44%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,51 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 98,29%	0,48 GWh/million d'EUR		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,25%	1,26%		
			Taux de couverture = 99,74%			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	636,60 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 26,86%	601,46 (T/million d'EUR CA)		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	113,41 (Tonnes) Taux de couverture = 41,54%	16 765,59 (Tonnes)		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%			
			Taux de couverture = 100%				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	41,36%	Taux de couverture = 100%	PAI non couvert		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	36,81%	Taux de couverture = 39,13%	PAI non couvert		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	18,56%	Taux de couverture = 100%	- Diversité des sexes = 17,75% - Nombre De femmes et d'hommes moyen = 2,22 et 10,33 - Nombre total de membres = 12,55			
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	PAI non couvert		0%			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales							
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,55%	Taux de couverture = 71,96%	0%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	12,58%	Taux de couverture = 100%	0,08%		

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	PAI non couvert	PAI non couvert		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	PAI non couvert	PAI non couvert		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 août 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
TOYOTA MOTOR CORP	4,71%	Japon	Consommation discrétionnaire
SONY GROUP CORP	4,06%	Japon	Consommation discrétionnaire
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	3,86%	Japon	Finance
HITACHI LTD	3,29%	Japon	Industrie
KEYENCE CORP	3,05%	Japon	Technologies de l'information
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP IN	3,03%	Japon	Finance
NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE COR	2,50%	Japon	Services de communication
SOFTBANK GROUP CORP	2,43%	Japon	Services de communication
SEVEN & I HOLDINGS LTD	2,06%	Japon	Soins de santé
MITSUI FUDOSAN LTD	1,95%	Japon	Immobilier
RECRUIT HOLDINGS LTD	1,93%	Japon	Industrie
TOKYO ELECTRON LTD	1,91%	Japon	Technologies de l'information
SHIN ETSU CHEMICAL LTD	1,86%	Japon	Matériaux
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	1,86%	Japon	Finance
NINTENDO LTD	1,84%	Japon	Services de communication

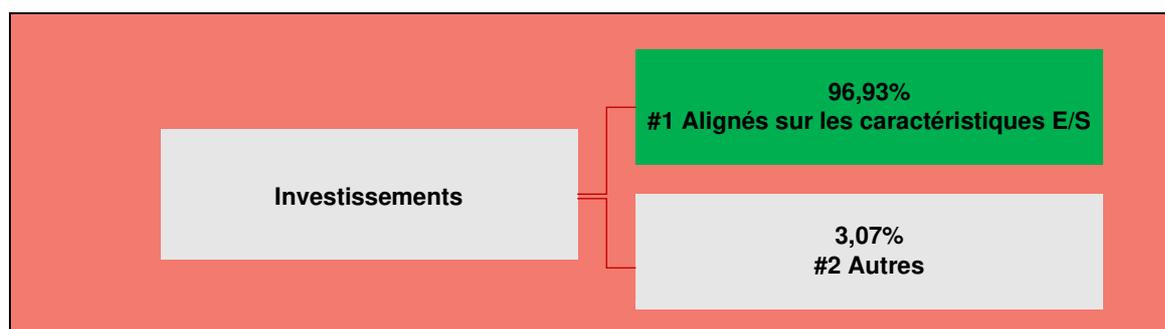
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 août 2024, le Fonds a **96,93%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **3,07%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 3,07% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 28 juin 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Industrie	19,4%
Consommation discrétionnaire	16,8%
Technologies de l'information	14,6%
Finance	14,4%
Services de communication	10,0%
Soins de santé	8,6%
Santé	6,4%
Immobilier	4,1%
Matériaux	3,9%
Services aux collectivités	0,9%
Pétrole et gaz	0,9%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 août 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

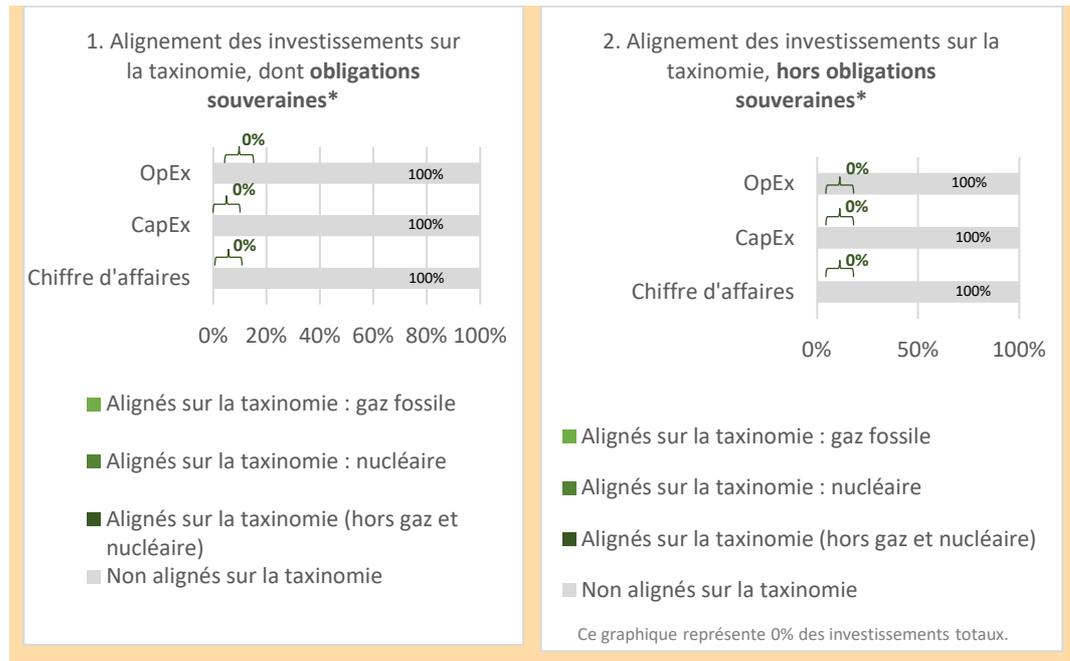
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 août 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 août 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés se limitant à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ofi Invest ISR Actions Japon

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 août 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest ISR Actions Japon

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 août 2024

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Actions Japon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Actions Japon constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 05 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

Bilan au 30 août 2024 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/08/2024	31/08/2023
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	727 461 464,45	627 043 250,32
Actions et valeurs assimilées	727 461 464,45	626 686 407,40
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	727 461 464,45	626 686 407,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	356 842,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	356 842,92
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	407 335 396,37	145 648 548,47
Opérations de change à terme de devises	403 827 667,64	127 150 459,46
Autres	3 507 728,73	18 498 089,01
Comptes financiers	19 971 940,20	35 450 107,48
Liquidités	19 971 940,20	35 450 107,48
Total de l'actif	1 154 768 801,02	808 141 906,27

Bilan au 30 août 2024 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/08/2024	31/08/2023
Capitaux propres		
Capital	711 030 120,23	602 523 491,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	10 343 617,01
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	28 908 096,20	23 649 227,20
Résultat de l'exercice (a, b)	9 713 172,27	10 123 481,12
Total des capitaux propres	749 651 388,70	646 639 817,12
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	356 842,92
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	356 842,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	356 842,92
Autres opérations	-	-
Dettes	405 117 412,32	161 145 011,00
Opérations de change à terme de devises	398 113 907,18	125 464 346,92
Autres	7 003 505,14	35 680 664,08
Comptes financiers	-	235,23
Concours bancaires courants	-	235,23
Emprunts	-	-
Total du passif	1 154 768 801,02	808 141 906,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	17 991 981,92
ACTIONS	-	17 991 981,92
ACHAT - FUTURE - TOPIX	-	17 991 981,92
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	185 564,08	49 747,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 034 833,00	12 932 327,17
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	13 220 397,08	12 982 075,11
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	73 962,57	58 862,66
Autres charges financières	11 734,50	-
Total (II)	85 697,07	58 862,66
Résultat sur opérations financières (I - II)	13 134 700,01	12 923 212,45
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 319 237,43	2 817 778,76
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	9 815 462,58	10 105 433,69
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-102 290,31	18 047,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	9 713 172,27	10 123 481,12

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse ouvert à l'exception des jours fériés légaux en France ou au Japon (elle n'est donc pas calculée les jours de fermeture de l'une des bourses suivantes : Paris, Tokyo).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à :

- 0,30 % TTC pour les parts XXL H
- 0.50 % TTC pour les parts XL et XL H
- 0.80 % TTC pour les parts I et IH
- 0.90 % TTC pour les parts RF et RF H
- 1.30 % TTC pour les parts A et AH

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Description des frais de gestion indirects

L'OPC peut être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront s'appliquer, mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Catégories de parts A et AH

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégories de parts XXL H, XL, XL H, I, IH, RF et RF H

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégories de parts A et AH

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégories de parts XXL H, XL, XL H, I, IH, RF et RF H

Capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Actif net en début d'exercice	646 639 817,12	638 295 554,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	365 359 517,78	158 301 240,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-372 445 246,99	-191 699 285,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	53 515 039,09	43 953 221,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 144 791,09	-7 327 561,93
Plus-values réalisées sur contrats financiers	548 461,51	612 886,34
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-488 626,56	-169 073,86
Frais de transaction	-516 513,37	-530 565,11
Différences de change	-1 124 139,51	-44 343 932,97
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	56 849 251,06	39 075 533,49
Différence d'estimation exercice N	189 587 460,90	
Différence d'estimation exercice N - 1	132 738 209,84	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-356 842,92	358 241,83
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	356 842,92	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 815 462,58	10 105 433,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	8 125,54 ⁽¹⁾
Actif net en fin d'exercice	749 651 388,70	646 639 817,12

(1) Indemnité reçue

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	19 971 940,20	2,66
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	19 971 940,20	2,66	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	JPY	%	USD	%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	727 461 464,45	97,04	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	51 824 662,53	6,91	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 225 435,49	2,03	0,12	0,00	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	350 976 969,26	46,82	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	30/08/2024
Créances	
Achat à terme de devises	355 510 129,04
Contrepartie vente à terme de devises	48 317 538,60
Vente à règlement différé	2 544 942,91
Coupons à recevoir	954 759,12
Achat devises à règlement différé	8 026,70
Total créances	407 335 396,37
Dettes	
Vente à terme de devises	-49 265 005,19
Contrepartie achat à terme de devises	-348 848 901,99
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-555 275,51
Collatéral espèces reçu	-4 240 000,00
Provision commission de mouvement	-72 716,48
Achat à règlement différé	-2 127 464,27
Vente devises à règlement différé	-8 048,88
Total dettes	-405 117 412,32
Total	2 217 984,05

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	210 707,7940
Parts rachetées	130 718,5375
Catégorie de parts AH	
Parts émises	89 328,9404
Parts rachetées	33 601,9062
Catégorie de parts XL	
Parts émises	8 081,3867
Parts rachetées	16 675,0840
Catégorie de parts XXL H	
Parts émises	82 443,7700
Parts rachetées	4 051,0000
Catégorie de parts IH	
Parts émises	4 200,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts I	
Parts émises	2 081,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts RF	
Parts émises	94,4880 ⁽⁴⁾
Parts rachetées	22,3956

Souscriptions rachats (suite)

Catégorie de parts RF H	
Parts émises	250,0000 ⁽⁵⁾
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023.

(3) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023.

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023.

(5) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023.

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AH	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts XXL H	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts IH	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF H	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts AH	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts XXL H	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts IH	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80 ⁽⁷⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89 ⁽⁸⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF H	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90 ⁽⁹⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(6) La catégorie de parts IH ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

(7) La catégorie de parts I ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

(8) La catégorie de parts RF ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

(9) La catégorie de parts RF H ayant été créée le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	112 202,42	69 101,28
Total	112 202,42	69 101,28
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	112 202,42	69 101,28
Total	112 202,42	69 101,28

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts AH		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	77 713,24	26 512,56
Total	77 713,24	26 512,56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	77 713,24	26 512,56
Total	77 713,24	26 512,56
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts XL		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5 323 088,44	8 279 612,29
Total	5 323 088,44	8 279 612,29
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 323 088,44	8 279 612,29
Total	5 323 088,44	8 279 612,29
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	19 072,3371	27 666,0344
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts XXL H		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 126 159,53	1 748 254,99
Total	4 126 159,53	1 748 254,99

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 126 159,53	1 748 254,99
Total	4 126 159,53	1 748 254,99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	149 168,7700	70 776,0000
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts IH		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	49 534,01 ⁽¹⁰⁾	-
Total	49 534,01	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	49 534,01	-
Total	49 534,01	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 200,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	24 121,28 ⁽¹¹⁾	-
Total	24 121,28	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	24 121,28	-
Total	24 121,28	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 081,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	85,92 ⁽¹²⁾	-
Total	85,92	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	85,92	-
Total	85,92	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	72,0924	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RF H		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	267,43 ⁽¹³⁾	-
Total	267,43	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	267,43	-
Total	267,43	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	250,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(10) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023.

(11) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023.

(12) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023.

(13) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	518 677,23	109 380,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	518 677,23	109 380,16
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	518 677,23	109 380,16
Total	518 677,23	109 380,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts AH		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	894 977,68	531 348,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	894 977,68	531 348,64
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	894 977,68	531 348,64
Total	894 977,68	531 348,64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts XL		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	6 272 040,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 292 582,79	6 822 099,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	10 292 582,79	13 094 140,29
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 292 582,79	13 094 140,29
Total	10 292 582,79	13 094 140,29

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	19 072,3371	27 666,0344
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts XXL H		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	4 071 576,10
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 001 475,16	16 186 399,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	17 001 475,16	20 257 975,12
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	17 001 475,16	20 257 975,12
Total	17 001 475,16	20 257 975,12
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	149 168,7700	70 776,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts IH		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	141 916,85 ⁽¹⁴⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	141 916,85	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	141 916,85	-
Total	141 916,85	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 200,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 670,49 ⁽¹⁵⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	56 670,49	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	56 670,49	-
Total	56 670,49	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 081,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	189,16 ⁽¹⁶⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	189,16	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	189,16	-
Total	189,16	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	72,0924	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF H		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 606,84 ⁽¹⁷⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 606,84	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 606,84	-
Total	1 606,84	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	250,0000	-
Distribution unitaire	-	-

(14) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023.

(15) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023.

(16) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023.

(17) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Actif net					
en EUR	749 651 388,70	646 639 817,12	638 295 554,13	553 261 573,86	514 573 615,94
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	147 057,6668	67 068,4103	67 051,5557	40 488,0691	14 631,0000
Catégorie de parts AH	79 585,7742	23 858,7400	10 002,7200	6 667,0000	3 601,0000
Catégorie de parts XL	19 072,3371	27 666,0344	27 540,7833	25 573,9334	28 268,4604
Catégorie de parts XXL H	149 168,7700	70 776,0000	101 598,0000	58 092,0000	82 728,0000
Catégorie de parts IH	4 200,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts I	2 081,0000	-	-	-	-
Catégorie de parts RF	72,0924	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H	250,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	143,09	124,26	119,67	123,95	101,20
Catégorie de parts AH en EUR	191,91	158,23	131,20	128,44	104,22
Catégorie de parts XL en EUR	21 943,98	18 904,19	18 061,33	18 570,71	15 197,20
Catégorie de parts XXL H en EUR	1 927,38	1 575,76	1 294,66	1 247,33	1 004,69
Catégorie de parts IH en EUR	1 180,73 ⁽¹⁸⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	1 109,50 ⁽¹⁹⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	110,98 ⁽²⁰⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	117,69 ⁽²¹⁾	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	30/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XXL H en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts IH en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	4,29	2,66	2,54	5,60	2,13
Catégorie de parts AH en EUR	12,22	23,38	6,56	7,97	6,80
Catégorie de parts XL en EUR	818,76	772,56	303,16	976,79	443,46
Catégorie de parts XXL H en EUR	141,63	310,92	23,48	95,50	64,23
Catégorie de parts IH en EUR	45,58	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	38,82	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	3,81	-	-	-	-
Catégorie de parts RF H en EUR	7,49	-	-	-	-

(18) La catégorie de parts IH a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(19) La catégorie de parts I a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(20) La catégorie de parts RF a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(21) La catégorie de parts RF H a été créée le 18/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			727 461 464,45	97,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			727 461 464,45	97,04
ADVANTEST	JPY	108 800,00	4 483 093,18	0,60
AEON CO LTD	JPY	188 600,00	4 270 030,15	0,57
AIR WATER	JPY	318 300,00	4 019 972,99	0,54
AJINOMOTO CO INC	JPY	105 800,00	3 674 145,62	0,49
ALL NIPPON AIRWAYS	JPY	293 900,00	5 371 233,13	0,72
ASAHI GLASS CO LTD	JPY	189 200,00	5 392 963,90	0,72
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	218 800,00	7 367 540,45	0,98
ASAHI KASEI	JPY	333 800,00	2 137 378,42	0,29
ASTELLAS PHARMA INC	JPY	288 800,00	3 255 873,37	0,43
BRIDGESTONE CORP	JPY	148 200,00	5 224 741,68	0,70
CANON INC	JPY	252 600,00	7 863 082,59	1,05
CAPCOM CO LTD	JPY	92 000,00	1 811 228,69	0,24
CENTRAL JAPAN RAILWAY	JPY	273 000,00	5 725 253,71	0,76
CHIBA BANK	JPY	312 000,00	2 371 406,86	0,32
CHUGAI PHARM	JPY	120 800,00	5 534 444,19	0,74
DAIFUKU	JPY	78 800,00	1 372 899,39	0,18
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	285 200,00	10 808 462,98	1,44
DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	JPY	20 500,00	2 289 505,84	0,31
DAIWA HOUSE INDUSTRY	JPY	179 500,00	4 999 533,10	0,67
DAIWA SECURITIES GROUP INC	JPY	296 000,00	1 972 474,43	0,26
DENSO CORP	JPY	318 800,00	4 431 784,67	0,59
DENTSU INC	JPY	36 400,00	1 011 122,72	0,13
DISCO CORPORATION	JPY	25 200,00	6 670 168,14	0,89
EAST JAPAN RAILWAY CO	JPY	313 500,00	5 449 335,69	0,73
FANCL	JPY	60 000,00	1 042 376,64	0,14
FANUC LTD	JPY	258 800,00	6 883 877,69	0,92
FAST RETAILING	JPY	24 900,00	7 207 196,87	0,96
FUJIFILM HOLDINGS CORP	JPY	223 800,00	5 422 461,91	0,72
FUJITSU LIMITED	JPY	420 700,00	6 989 037,67	0,93
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	238 800,00	5 259 907,00	0,70
HITACHI LTD	JPY	1 078 800,00	23 909 350,46	3,19
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	779 800,00	7 683 323,49	1,02
HOYA CORP	JPY	100 600,00	12 855 091,34	1,71
INPEX CORPORATION	JPY	458 800,00	6 175 874,38	0,82
JAPAN EXCHANGE	JPY	81 300,00	1 698 939,91	0,23
JFE HOLDINGS	JPY	243 200,00	3 040 563,03	0,41
KAO CORP	JPY	79 300,00	3 220 314,06	0,43
KDDI CORP	JPY	428 800,00	13 065 923,19	1,74
KEYENCE CORP	JPY	51 284,00	22 149 754,41	2,95
KIKKOMAN CORP	JPY	414 800,00	4 228 552,25	0,56
KIRIN HOLDINGS CO LTD	JPY	208 300,00	2 846 561,54	0,38

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KUBOTA CORPORATION	JPY	418 800,00	5 287 939,49	0,71
MATSIKIYOCOCOKARA CO	JPY	188 800,00	2 750 524,21	0,37
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	458 800,00	6 948 748,26	0,93
MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	JPY	555 500,00	8 618 393,36	1,15
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	965 800,00	11 640 285,13	1,55
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	JPY	2 955 600,00	28 021 049,80	3,74
MITSUMI FUDOSAN CO LTD REIT	JPY	1 454 100,00	14 146 718,86	1,89
MITSUMI O.S.K.LINES LTD	JPY	148 800,00	4 835 049,17	0,64
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	722 500,00	13 488 865,65	1,80
MS AD ASSURANCE	JPY	218 400,00	4 532 774,83	0,60
MURATA MANUFACTURING CO LTD	JPY	458 800,00	8 633 983,40	1,15
NABTESCO CORP	JPY	191 000,00	2 937 228,14	0,39
NEC CORP	JPY	63 300,00	5 052 762,56	0,67
NIDEC CORPORATION	JPY	75 800,00	2 796 465,72	0,37
NINTENDO CO LTD	JPY	272 800,00	13 375 092,10	1,78
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	JPY	40 800,00	1 881 906,79	0,25
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	18 778 800,00	18 141 443,44	2,42
NIPPON YUSEN	JPY	124 100,00	4 060 176,78	0,54
NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	JPY	158 800,00	3 752 985,28	0,50
NITORI	JPY	12 800,00	1 724 984,43	0,23
NOMURA HLDGS INC	JPY	658 800,00	3 467 515,79	0,46
NOMURA RESEARCH	JPY	128 800,00	3 923 853,15	0,52
NP STI & STOMO	JPY	221 600,00	4 551 066,06	0,61
NTT DATA GROUP CORPORATION	JPY	250 800,00	3 443 692,27	0,46
OMRON CORP	JPY	26 800,00	1 002 026,74	0,13
ORIENTAL LAND	JPY	181 300,00	4 486 093,73	0,60
ORIX CORP	JPY	277 200,00	6 267 393,81	0,84
OSAKA GAS CO LTD	JPY	218 800,00	4 879 111,92	0,65
PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	JPY	152 000,00	3 497 024,73	0,47
PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	JPY	728 800,00	5 482 839,10	0,73
PARK24	JPY	218 500,00	2 358 257,72	0,31
RECRUIT HOLDING CO LTD	JPY	249 600,00	14 010 852,51	1,87
RENASAS ELECTRONICS CORP	JPY	382 800,00	5 971 075,91	0,80
RYOHIN KEIKAKU	JPY	179 800,00	3 057 835,46	0,41
SANRIO	JPY	273 500,00	6 312 707,41	0,84
SECOM CO LTD	JPY	63 400,00	4 177 622,22	0,56
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	188 800,00	4 397 558,73	0,59
SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	JPY	1 148 800,00	14 957 836,80	2,00
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	JPY	338 800,00	13 499 854,66	1,80
SHISEIDO CO LTD	JPY	170 800,00	3 455 843,41	0,46
SMC CORP	JPY	15 800,00	6 568 213,78	0,88
SOFTBANK CORP	JPY	498 200,00	6 299 749,67	0,84
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	338 800,00	17 668 370,97	2,36
SONY GROUP CORPORATION	JPY	334 400,00	29 462 527,65	3,93
SUMCO CORP	JPY	408 800,00	4 233 334,77	0,56

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	JPY	371 000,00	21 983 289,09	2,93
SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	JPY	202 816,00	4 534 003,65	0,60
SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	JPY	85 200,00	2 828 191,20	0,38
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	267 200,00	2 807 611,71	0,37
SYSMEX	JPY	104 800,00	1 833 689,43	0,24
T&D HOLDINGS INC	JPY	331 100,00	5 030 077,53	0,67
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	299 000,00	8 038 504,65	1,07
TDK CORPORATION	JPY	68 800,00	4 203 468,20	0,56
TERUMO CORP	JPY	264 800,00	4 418 805,84	0,59
THK CO LTD	JPY	108 800,00	1 811 869,01	0,24
TOKIO MARINE HLDGS INC	JPY	320 100,00	10 935 465,41	1,46
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	86 800,00	13 897 573,47	1,85
TOKYO GAS CO LTD	JPY	68 800,00	1 555 543,63	0,21
TORAY INDUSTRIES INC	JPY	238 600,00	1 110 909,43	0,15
TOYO SUISAN KAISHA LTD	JPY	67 800,00	3 821 818,12	0,51
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	1 998 600,00	34 219 343,35	4,56
TREND MICRO INC	JPY	35 800,00	1 939 377,73	0,26
UNI-CHARM CORP	JPY	172 700,00	5 442 343,39	0,73
WEST JAPAN RAILWAY CO	JPY	341 800,00	5 893 536,74	0,79
YAMADA HOLDINGS CO LTD	JPY	788 800,00	2 213 160,19	0,30
YASKAWA ELECTRIC CORP	JPY	208 800,00	6 244 431,74	0,83
Z HOLDINGS CORPORATION	JPY	585 500,00	1 452 032,84	0,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

Inventaire du portefeuille au 30 août 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			407 335 396,37	54,34
Dettes			-405 117 412,32	-54,04
Comptes financiers			19 971 940,20	2,66
ACTIF NET			749 651 388,70	100,00